



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Règles de consultation valant cahier des clauses particulières

Pour le Lycée Adrien ZELLER
4 place du château
67330 BOUXWILLER
☎03 88 70 71 96
Email : ce.0670007u@ac-strasbourg.fr

Procédure adaptée

ARTICLE 1 IDENTIFIANTS

Pouvoir adjudicateur : lycée Adrien ZELLER
4 place du château
67330 BOUXWILLER

Représenté par Mme Audrey KELLER

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée Adrien Zeller à Bouxwiller.

Marché n° 2025/NORM/01

Date et signature le 12 Juillet 2024

Signé : A.KELLER , Provisseure

ARTICLE 2 OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché : Séjour à Lyon et Vienne du 2 au 4 Avril 2025

Transport et hébergement en pension complète

40 élèves + 3 accompagnateurs (+ ou - 2 élèves)

Une assurance annulation collective devra être proposée, incluant le contexte COVID. Une attention toute particulière sera portée sur les conditions d'annulation.

Programme :

Jour 1 :

TGV Strasbourg-Lyon – installation à l’auberge de jeunesse

- visite de Lugdunum, site et musée (visites guidées) **VIA LE PASS CULTURE**
- visite guidée Lyon de la Renaissance (office du tourisme de Lyon)

Jour 2 :

TER Lyon-Vienne aller et retour

- visite guidée du site de Saint Romain en Gal (site et musée) **VIA LE PASS CULTURE**
- visite à pied de Vienne + théâtre antique (assurée par le prof)

Jour 3 :

- Villa Lumière (visite guidée) **VIA LE PASS CULTURE**
- Lyon de la Résistance : parcours urbain « Lieux secrets de la Résistance » par le Centre d’Histoire de la Résistance et de la Déportation **VIA LE PASS CULTURE**

TGV Lyon-Strasbourg

- Ajouter : visite de la Maison des Canuts, avec Traboules de la Croix-Rousse.

La proposition devra comporter :

Le transport TGV, TER et transport en commun dans Lyon

L’hébergement en pension complète pour l’ensemble des participants sur toute la durée du séjour (panier repas pour visite à la journée) en auberge de jeunesse (soit Away Hostel, 21 rue d’Alsace-Lorraine à Lyon - soit auberge de jeunesse du vieux Lyon)

ARTICLE 3 MODE DE PASSATION DU MARCHE

Marché de fournitures de prestations liées à un voyage scolaire, passé sous la forme d’une procédure adaptée, en application de l’article 28 du Code des Marchés Publics.
Marchés à bon de commande, sans montant minimum, émis par l’établissement contractant.

ARTICLE 4 MONTANT PREVISIONNEL DU MARCHE

Prévoir un maximum de 300 € par participant

ARTICLE 5 REGLEMENT DE CONSULTATION

Date de dépôt des offres : **le 4 septembre 2024 à 08 H 00.**

Modalités d’envoi : dépôt sur le site AJI

Adresse de réception possible : intendant.0670007u@ac-strasbourg.fr

Critères de choix avec leur ordre de priorité :

- Prix des prestations : 40 %
- Respect du cahier des charges : 40 %
- Qualité des services associés : 20 %

Coordonnées pour les demandes de renseignements :

- Mme Sarah Demaria, adjoint gestionnaire : mail : sarah.demaria@ac-strasbourg.fr ou via la site AJI

L'ordre des visites est important selon les critères pédagogiques, il devra impérativement être respecté. La visite de la Maison des Canuts peut quant à elle être intégrée à n'importe quel moment du séjour. Les visites avec la mention « **via le pass culture** » seront financées par le Rectorat de Strasbourg et ne devront pas être facturées.

Article 5 : MODALITES DE REGLEMENT

Les prix sont unitaires, le taux de TVA devra être indiqué. Un relevé d'identité bancaire et numéro de SIRET devront être communiqués rapidement pour création du dossier fournisseur

Les paiements s'effectueront en €, selon les règles de la comptabilité publique par virement administratif. Des acomptes pourront être versés au prestataire après production de facture d'acompte.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification.

Les factures devront impérativement être déposées sur le portail chorus pro.

Article 6 : RESILIATION DU MARCHE

La résiliation interviendra selon les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés des fournitures courantes et de services.

Article 7 : ENGAGEMENT

Je soussigné (nom, prénom)

Agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° tél :

Email :

Ayant son siège social à :
(adresse complète)

Immatriculation à l'INSEE !

- N° SIREN :
- Code activité économique principale (APE) :
- N° inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modifications ni réserves :

- Je m'engage conformément aux stipulations du présent document à exécuter les prestations demandées, objet du marché dans les conditions indiquées ci-dessus.
- Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 45 jours.
- J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché que je ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n°52-401 du 14 avril 52

Date, signature (précédé de la mention lu et approuvé) et cachet du candidat

**Est acceptée la présente offre pour valoir
Acte d'engagement (voir devis)**

A

Le

**Le Pouvoir Adjudicateur
Mme La Provisseure**

A.KELLER

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Le titulaire signera la formule ci-dessus :

**RECU A TITRE DE NOTIFICATION
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHÉ**

**A
LE**

LE TITULAIRE